

BERLIN
Le retour de la bande à Baader

NATHALIE PETROWSKI

BERLIN — Des fourgons funéraires, flanqués de bergers allemands et de l'escouade anti-émeute vêtue de vert militaire, attendaient les cinéphiles hier après-midi sous le ciel bas berlinois. Des contrôles de sécurité érigés pour la première fois aux portes du cinéma Zoo Palast ont obligé les journalistes à présenter non seulement leur carte de presse mais une passe supplémentaire. Parmi les cris de protestation qui s'élevaient de la meute, une photographe fit crépiter son appareil en direction des policiers avant de se faire brutalement confisquer son film. La raison de tant d'émoi ? Le retour de la bande à Baader. Sur grand écran cette fois.

Réalisé au prix de nombreuses difficultés par le cinéaste allemand Reinhard Hauff, *Stammheim* est la retranscription quasi textuelle du procès de la célèbre bande à Baader, arrêtée en 1972 pour ses activités terroristes contre les institutions allemandes. Le procès tenu à la prison de Stammheim dura 192 jours, déchira la société allemande, ébranla autant la justice que l'État fédéral et se solda sur le suicide suspect de quatre principaux accusés, retrouvés morts dans leur cellule sans que la

Voir page 10: Berlin

Marx n'a pas l'intention de relancer la bataille de l'avortement

CAROLE BEAULIEU

Le Procureur général du Québec ne promet pas aux Québécoises de ne pas tenter de poursuites en matière d'avortement. Mais, a-t-il déclaré hier au DEVOIR, « elles n'ont pas plus de raisons de s'inquiéter aujourd'hui qu'hier ».

Bref, a déclaré hier au DEVOIR un ministre visiblement excédé de voir ressurgir ce dossier, l'avortement n'est qu'un « dossier parmi tant d'autres » et il n'a pas l'intention de reprendre une bataille légale sur la base d'une loi « visiblement inadéquate ».

« Vous ne croyez pas que les autres provinces vont se lasser elles aussi de poursuivre sans jamais obtenir de condamnation ? », a-t-il interrogé.

M. Marx faisait ces commentaires au moment même où une vaste coalition québécoise favorisant le libre choix dénonçait, à Montréal, la « détérioration des acquis des Québécoises » en matière d'accessibilité à des interruptions volontaires de grossesse (IVG).

« Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? », a déclaré M. Marx au DEVOIR. « Je ne peux pas promettre de ne pas poursuivre. Je suis responsable d'appliquer la Loi. Mais

Voir page 10: Avortement

Le silencieux

CELUI qui se connaît bien lui-même doit être en mesure de faire comme il se doit avant d'agir.

■

L'instinct est ce que l'animal a de plus raffiné et l'être humain ce qu'il a de plus grossier.

■

La compétence du bureaucrate se recommande par l'invariabilité de sa routine sans faille.

ALBERT BRIE

La technologie déloge la culture au Sommet des pays francophones

BERNARD DESCÔTEAUX

PARIS — La francophonie qui pendant plus de 25 ans n'a été qu'un rêve a pris hier la forme d'une multitude de projets qu'ont étudiés les participants au premier Sommet des pays francophones dans des domaines dit « porteurs d'avenir ».

Ainsi, alors que la francophonie s'incarrait il y a 20 ans dans des projets éducatifs et culturels, la priorité allait hier, à des projets qui, signe des temps, se situent dans le champ informatique, dans celui de la télé-

communication et dans celui de l'énergie. Le Sommet des pays francophones qui en était à sa deuxième journée a ainsi pris un tour studieux, que seule venait rompre une légère tension entre Ottawa et Québec quant à la place que celui-ci prenait dans cet événement. Moins accentuée que lundi, la rivalité entre les deux gouvernements se maintenait néanmoins dans la foulée de la proposition surprise lancée lundi par M. Bourassa sur la création d'un « plan Marshall » alimentaire pour l'Afrique.

À ce sujet, le chef de cabinet du premier ministre Mulroney, M. Bernard Roy, devait avouer avoir été surpris par la façon de procéder de M. Bourassa dans cette affaire. Ce à quoi le premier ministre Québécois répliquait que puisqu'on veut qu'il participe au sommet, il faut accepter que sa participation soit significative.

Le léger froid créé par ce petit accrochage « canado-canadien » n'aura pas pour autant perturbé le déroulement des travaux du sommet, Québécois et Canadiens prenant soin de garder cette affaire au sein de la famille. Face aux autres membres du sommet les deux gouvernements canadiens affichaient au contraire une belle unanimité, présentant des projets conjoints ou complémentaires.

Cette coopération s'est particulièrement manifestée dans le domaine des télécommunications où les projets soumis par le ministre canadien des Communications, M. Marcel Masse, seront financés conjointement à parts égales par le Québec et le Canada.

Ainsi, dans le cadre du projet de TV-5, on a accepté de financer et de réaliser une étude de faisabilité pour la diffusion par satellite des émissions de cette chaîne qui diffuse les

Voir page 10: Sommet

NOUVEAU SCANDALE AUX PHILIPPINES



Un jeune Philippin prend soin de voiler son visage et de quitter rapidement les lieux, après avoir inscrit, sur un mur, son appel en faveur de la démocratie.

Le peso atteint son plus bas niveau en dix ans

MANILLE (AFP) — La polémique sur la régularité du scrutin présidentiel du 7 février dernier aux Philippines s'est poursuivie hier à Manille, alors que la monnaie nationale, le peso, donne des signes de faiblesse, dans un contexte politique et économique plus qu'incertain. Il a atteint hier son plus bas niveau en dix ans.

Le président de l'organisation catholique indépendante de contrôle des élections, la NAM-FREL (Mouvement national pour des élections libres), M. José Concepcion, a déclaré hier que plus de 3 millions d'électeurs ont été radiés des listes électorales, pour des élections gagnées de près de 1.5 million voix par le président sortant, M. Ferdinand Marcos, face à son adversaire de l'opposition, Mme Corazon Aquino.

M. Concepcion, qui a souligné que l'aspect le plus grave de cette radiation massive est qu'elle s'est produite essentiellement dans les zones favorables à l'opposition, a estimé que la radiation en masse des électeurs, remettait à elle seule en question la validité de ce scrutin.

Environ 500 universitaires ont quitté leurs salles de cours hier pour protester contre la fraude lors de l'élection présidentielle. Selon l'un d'eux, M. Edru Abraham, professeur de sciences sociales, il s'agit d'un geste de soutien à la présidente.

Voir page 10: Philippines

Retour en force de Marois et Harel à la direction du PQ

JOHNSON DEVRA COMPOSER AVEC L'AILE ORTHODOXE

PIERRE O'NEILL

L'ex-ministre de la Condition féminine, Mme Pauline Marois, effectue un retour en force à la direction du Parti québécois.

Adversaire de Pierre-Marc Johnson, lors de la campagne au leadership de l'automne dernier, Mme Marois fera équipe avec la députée de Maisonnette, Mme Louise Harel, et toutes deux tenteront de se faire élire en fin de semaine au sein de l'exécutif national du parti.

La réunion des membres du conseil national du parti, qui se tiendra samedi à Montréal, et qui s'annonçait d'un calme plat, promet d'être fébrile, en ce qu'elle sera marquée d'une intense cabale électorale.

Tout indique que le nouveau président du parti, M. Johnson, devra composer avec les éléments les plus radicaux du parti, pour la durée du mandat qui s'amorce. En vertu des statuts du parti, c'est aux membres du conseil national, représentants des 122 comtés du Québec, qu'il revient de combler les postes laissés vacants par la défaite aux élections du 2 décembre, des députés Michel Leduc et Marcel Léger, ainsi que par la démission du conseiller Henry Milner. Mme Harel sollicite un poste de conseillère-députée, tandis que Mme Marois brigue celui de simple conseillère.

Pauline Marois et Louise Harel ont tenu à garder secrètes leurs intentions et ce n'est qu'à la toute dernière minute qu'elles ont posé officiellement leur candidature auprès des responsables de la permanence nationale. Il est permis de croire que cette stratégie visait à prendre de court le clan Johnson et à faire en sorte que les adversaires potentiels n'aient pas le temps d'organiser la riposte. Pour leur part, les deux porte-étendards de l'orthodoxie péquiste ont pris le soin de se bâtir une puis-

sante organisation de supporteurs, qui seront omniprésents au pavillon des sciences sociales, où aura lieu la réunion du conseil national.

Nonobstant le fait que MM. Marois et Harel ne soient pas perçus comme d'ardentes admiratrices de M. Johnson, les confidences recueillies hier par Le DEVOIR indiquaient que leur candidature ne vise aucun

Voir page 10: Exécutif

ECONOMIE

THE ECONOMIST CONSACRE 15 PAGES AU CANADA

La prestigieuse revue hebdomadaire britannique *The Economist* consacre un volumineux dossier de 15 pages au Canada. On peut y lire que le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, est « un homme qui n'a pas ses propres idéaux » et qu'il a tâtonné tout au long de ses 18 premiers mois au pouvoir. La revue juge que le pays se montre trop satisfait de sa situation actuelle et trop craintif quant à son avenir.

Page 13

DESJARDINS ACQUIERT BRINK'S

En acquérant la société de transport de valeurs Brink's, présente à Montréal depuis 1927, le Mouvement Desjardins permet à SECUR Inc. d'accaparer 90 % du marché québécois.

Page 11

LA CVMQ DÉCLENCHE UNE ENQUÊTE Grantair offre un « club sélect » de chasse et pêche à ses 170 éventuels actionnaires

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La société en commandite Grantair offre présentement aux épargnants et aux entreprises québécoises quelques 170 actions d'une valeur totale de \$1.7 million, qui serviront à acheter quatre pourvoies de la région de Parent et de l'Outaouais où les nouveaux actionnaires auront le privilège de « faire partie d'un club sélect de chasse, de pêche et de vacances familiales ».

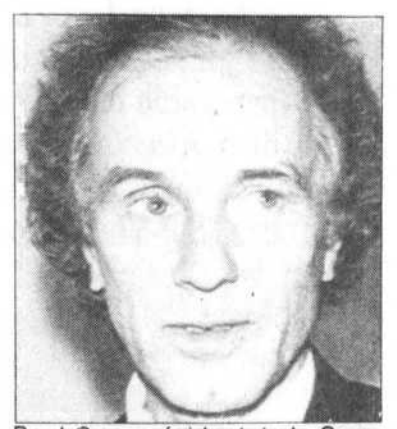
Les documents accumulés par LE DEVOIR dans le cadre de cette enquête indiquent par ailleurs que les membres de ce « club sélect » obtiendront en échange de leurs actions à \$10,000 pièce d'importants avantages fiscaux en plus de bénéficier de « privilèges spéciaux » comme la « certitude d'y avoir une place assurée » pour leurs fins de chasse et de pêche, et cela, en priorité sur tous les autres sportifs de la province, comme à l'époque des clubs privés.

Confronté à ces faits ignorés de ses services, le sous-ministre adjoint du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Bernard Harvey, a déclaré que son ministère n'hésitera pas à stopper la vente de toute pourvoirie qui tenteraient de recréer « indirectement ce qui est interdit directement », à savoir un système de privilèges semblables à ceux offerts à l'époque par les anciens clubs privés du Québec.

Réagissant en l'espace de quelques heures à cette affaire, la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a convoqué pour ce matin les promoteurs de Grantair pour décider « si la commission doit interrompre ce placement », a déclaré hier soir le président de cet organisme réglementaire, M. Paul Guy.

La commission entend notamment établir d'urgence « s'il y a des faits importants (dans ce projet) qui ne sont pas dans le Prospectus » dont elle a autorisé la distribution en décembre.

Voir page Grantair



Paul Guy, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

STRSM Le syndicat interrompt sa grève

FRANÇOIS LEMENU

Le service des autobus de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal fonctionne à nouveau normalement. Mais pour combien de temps encore ?

La réponse appartient en partie au ministre du Travail, M. Pierre Paradis, et au président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Gérard Larose, qui devaient entreprendre hier des négociations visant à établir une liste des services essentiels qui assureraient la protection de la santé et la sécurité du public durant un arrêt de travail des 143 employés d'entretien de la

Voir page 10: STRSM

RÉNOVATIONS L'ACADIE VOUS PROPOSE SA VASTE GAMME DE **CUISINES**

- CHÈNE
- MELAMINE
- PIN
- STRATIFIÉ
- ÉRABLE
- MERISIER

23 ANS D'EXPERIENCE... NOS SPÉCIALITÉS

- SALLE DE BAINS
- SALLE DE JEU
- RAJOUTS
- TOUT GENRE DE RÉNOVATIONS

RÉNOVATIONS L'ACADIE VISITEZ NOTRE VASTE SALLE DE MONTRE 9725 BOUL. L'ACADIE OU ESTIMATION GRATUITE **337-0702**

HEURES D'OUVERTURE
 SAMEDI ET DIMANCHE 10 h à 17 h
 LE DIMANCHE 9 h à 18 h
 JEUDI ET VENDREDI 9 h à 20 h

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Sommet

émissions produites par cinq chaînes de télévision francophone d'Europe et un consortium de télédiffuseurs canadiens. Dans un premier temps, la diffusion serait effectuée sur la partie est de l'Amérique du Nord et sur les Caraïbes. On évoque la possibilité de diffuser à moyen terme vers l'hémisphère sud.

L'idée qui est poursuivie est de créer un espace audio-visuel francophone. Aussi, parle-t-on de mettre sur pied un réseau de communication par satellite pour la francophonie. On s'attend à ce que le projet ait un caractère de télé-médecine et de télé-éducation à l'intention de pays en voie de développement. On affirme par ailleurs le besoin de procéder à des échanges d'émissions de télévision qui permettent aux pays du Sud de contribuer à la création de cet espace audio-visuel.

Venant compléter ces propositions venues d'Ottawa, la ministre des Affaires culturelles du Québec, Mme Lise Bacon, s'est dite prête à participer à des projets tels la mise sur pied d'une bourse d'échanges de programmes de télévision ou l'élaboration d'un plan concerté de production et de diffusion de vidéo-clips en français.

Associée au projet TV-5 qu'elle a lancée, la France a complété cette panoplie de projets en annonçant son intention de créer une agence d'information télévisée servant à alimenter en images les bulletins de nouvelles. Actuellement, les pays francophones sont dépendants à plus de 90 % de services anglophones. Le Canada a donné son accord à la condition que ce soit un projet multilatéral auquel tous les pays intéressés puissent être associés. Comme dans le projet TV-5 qui était au départ un projet français, on ne veut pas laisser la France gérer seule ce genre de projets.

Les participants au sommet devaient aussi discuter d'informatique, une question qui est vitale pour tous. D'une part, les pays francophones développés veulent se servir des codes pour résister à l'invasion de l'informatique anglophone. D'autre part, les pays francophones en voie de développement veulent pouvoir suivre le convoi et ne pas laisser s'élargir l'écart entre le Nord et le Sud.

Le Québec a dans le cadre de ce débat insisté par la voix de Mme Bacon sur le besoin d'adopter une terminologie commune en informatique entre pays francophones, mais surtout de lever l'obstacle principal à la création d'un véritable réseau télématique international, soit celui de l'interconnexion des réseaux.

Le Canada a pour sa part présenté un rapport synthèse sur les banques de données dont l'objectif principal est de rendre ces banques accessibles à tous. Pour cela on a proposé de commencer par dresser un inventaire des banques existantes puis de voir à assurer aux pays en ayant besoin le matériel nécessaire et la formation relative à l'utilisation de ces banques.

Discutant de la question des transferts technologiques, le premier ministre Robert Bourassa a pour sa part lancé le projet de créer un Institut de l'énergie des pays francophones et une association francophone de l'énergie. Alors que l'association regrouperait des groupes, sociétés et individus désireux d'échanger idées et informations, l'institut verrait à assurer une formation technique, à diffuser des travaux et à parrainer des études. C'est un projet auquel le Canada a manifesté son intention de s'associer en promettant \$ 2 millions pour des bourses d'études.

Au cours de la journée, les participants au sommet ont aussi discuté de formation. Le Canada en a profité pour annoncer la création d'un programme de bourses de la francophonie qui permettra d'accorder 350 bourses d'études additionnelles pour les pays en voie de développement. La mise de fonds sera de \$ 7,7 millions prélevés sur l'actuel budget d'aide au développement. On aura également discuté de la diffusion du livre, un problème abordé par les Belges.

Toutes ces propositions ne feront l'objet d'une adoption formelle qu'aujourd'hui, à la fin du sommet. Le président François Mitterrand, à son titre d'hôte, fera alors une synthèse tant des questions politiques et économiques, qui constituait le premier volet du Sommet, que des questions de coopération culturelle et technique qui constituaient la deuxième partie du sommet.

Cette façon de procéder aura empêché de débattre hier d'une proposition synthèse que le premier ministre Brian Mulroney avait été invité à présenter par M. Mitterrand sur les questions économiques.

Cette proposition du premier ministre canadien constituera une sorte de conclusion au débat que les 41 pays et communautés francophones participants au sommet ont eu lundi après-midi sur la situation économique mondiale et sur des problèmes particuliers tels celui de l'endettement. Il ne semble pas toutefois que le premier ministre canadien ait repris dans sa proposition synthèse l'idée lancée par M. Bourassa d'un plan Marshall alimentaire.

Que M. Mulroney ait refusé d'inclure dans sa proposition le projet de M. Bourassa ne déçoit pas outre-mesure ce dernier. Techniquement, cela l'empêche de reprendre lui-même le débat au sein même du sommet. L'entente Canada-Québec prévoit que son droit de participation se limite aux questions de coopération culturelle et technique. Sur les questions économiques, il ne peut intervenir que sur permission du premier ministre fédéral. Il est douteux que M. Mulroney lui permette d'intervenir une deuxième fois.

Ce qui compte, disait hier, c'est que le projet de plan Marshall qui est souhaitable puisse faire son chemin. Ne pouvant plus en parler au sein du Sommet, il a entrepris d'en discuter en dehors. Il dit en avoir discuté avec le premier ministre de la Tunisie et les présidents du Sénégal et du Burundi, qui ont eu une réaction très favorable. Il en a aussi discuté avec le président Mitterrand qui, hier, le recevait à l'Élysée pendant près d'une heure.

En lançant lundi cette idée, le premier ministre Bourassa avait soulevé l'ire de la délégation canadienne. On avait mal apprécié que M. Bourassa, en conférence de presse, insiste pour dire qu'il n'avait informé M. Mulroney de la nature précise de sa proposition. Il semblait ainsi vouloir tester la marge de manoeuvre que l'entente Canada-Québec sur le Sommet lui laissait.

Hier, M. Bernard Roy, le chef de cabinet de M. Mulroney, précisait qu'ayant reçu les explications nécessaires de M. Bourassa, on croyait maintenant qu'il n'y avait pas « de quoi fouetter un chat » dans cette affaire exagérée par des journalistes venus au Sommet dans l'espoir d'assister à une nouvelle guerre des drapoux entre Québec et Ottawa.

En dépit de ses efforts pour minimiser toute cette affaire, M. Bernard Roy devait toutefois admettre avoir été surpris par l'attitude de M. Bourassa. « Que ça nous ait amené à nous poser des questions, le contraire ne serait pas exact », a-t-il dit.

Le premier ministre Bourassa a pour sa part rappelé que l'intervention à l'origine de cette affaire avait été souhaitée par M. Mulroney dimanche, en conférence de presse. Dans un tel cas, de dire M. Bourassa, « si on souhaite ouvertement que je participe à ces discussions (économiques), je dois y participer de façon significative et non pas de façon purement formelle ».

Ces propos, M. Bourassa s'a tenu à sa sortie de l'Élysée où avec M. Mitterrand il avait discuté de la tenue du deuxième Sommet à Québec. Dans la délégation québécoise, on est à ce point confiant que Mme Bacon parle déjà d'organiser une superfrancofête à cette occasion.

◆ STRSM

STRSM. M. Paradis et Larose ont effectivement communiqué par téléphone, cependant que des représentants de la partie patronale et du Conseil des services essentiels ont participé à des rencontres avec des fonctionnaires du ministère.

Hier, M. Paradis a exprimé sa satisfaction dans la décision des syndicats de respecter le décret gouvernemental. Le ministre du Travail a précisé qu'il fera rapport aujourd'hui au Conseil des ministres au sujet des services essentiels qui devront être maintenus en cas de grève. Il a enfin réitéré l'espoir que la solution viendra des parties impliquées par le biais d'une entente négociée entre l'employeur et le syndicat.

Le syndicat a pour sa part conclu un rapport synthèse sur les négociations lorsque les syndicats, réunis en assemblée générale hier midi, ont accepté, dans une proportion de 90 %, la recommandation de l'exécutif de suspendre l'exercice du droit de grève. L'exécutif a toutefois obtenu le mandat de déclencher à nouveau un arrêt de travail au moment jugé opportun.

Ce moment opportun pourrait survenir d'ici 48 heures si les négociations ne progressent pas à la satisfaction du syndicat qui a donné à M. Larose le mandat de négocier en son nom.

« Je ne négocierai pas personnellement, mais je ne serai pas loin », a assuré le président du syndicat, M. Claude Leduc. Celui-ci a expliqué la volte-face du syndicat en faisant valoir que le gouvernement avait manifesté une volonté sincère de trouver une solution à la question des services essentiels à assurer durant la grève. « Nous faisons confiance au gouvernement, a ajouté M. Leduc. Nous croyons qu'il nous traitera comme n'importe quel autre groupe de syndicats qui exerce son droit de grève ». Lundi, les mêmes syndicats avaient voté à 93 % pour le non-respect du décret ministériel adopté dimanche qui obligeait les grévistes à retourner au travail.

Le mandat confié à M. Larose est par ailleurs très clair. Le président de la CSN doit en effet s'entendre sur une liste des services essentiels sur la base de neuf heures par jour, cinq jours par semaine. « C'est une condition sine qua non à la négociation », a rappelé M. Leduc.

Depuis le premier arrêt de travail des employés d'entretien déclenché jeudi dernier, le syndicat s'en est tenu à sa propre liste des services minimaux, ignorant ainsi celle du Conseil des services essentiels. Selon M. Leduc, la liste syndicale garantit les services essentiels si les autobus roulent neuf heures par jour, cinq jours par semaine. La direction de la STRSM est toutefois d'un avis contraire. Rappellent que les recommandations du Conseil visaient les horaires de travail des employés d'entretien. Ces horaires, écrivait le Conseil, devaient être étalés dans certains cas sur sept jours afin que tous les autobus desservant la Rive-Sud soient en mesure de circuler normalement. Le Conseil a toujours refusé par ailleurs de lier les recommandations faites aux employés d'entretien aux conditions de travail des chauffeurs d'autobus de la STRSM. Ceux-ci pourront du reste déclencher un arrêt de travail vendredi. Le Conseil doit annoncer aujourd'hui les services essentiels qui devront être assurés durant la grève. Il semble toutefois que l'horaire des chauffeurs sera de neuf heures par jour, cinq jours par semaine.

Si le président de la CSN parvient à garantir que les services essentiels seront assurés à la satisfaction du gouvernement, le décret ministériel sera alors immédiatement levé, et le syndicat recouvrera l'exercice de son droit de grève.

Les quelque 80.000 usagers de la STRSM ne sont donc pas nécessairement au bout de leur peine.

◆ Exécutif

nement à contester le leadership du chef du parti. Leur présence au sein de l'exécutif national parti chercherait tout au plus à éviter « l'unionisation » du Parti québécois, c'est-à-dire, empêcher qu'il devienne des objectifs politiques fondamentaux qui ont présidé à sa naissance. Dans le passé, Pauline Marois et Louise Harel ont démontré qu'elles n'étaient pas obsédées par la question nationale (l'article 1 du programme sur l'indépendance), mais davantage préoccupées par les orientations socio-économiques du parti. C'est dans le sens de ces préoccupations, soulignent-elles, qu'elles entendent infléchir les tendances que l'exécutif national est en mesure d'imprimer à la gouverne du parti.

Les candidatures de MM. Marois et Harel n'ont rien d'une action improvisée et font suite à une réflexion exhaustive sur les exigences et conditions du ressourcement intellectuel du parti. Depuis la déconfiture du 2 décembre, le PQ faisait figure d'un corps politique inanimé. Comme opposition officielle, il n'a pas su s'imposer dans les questions brûlantes d'actualité qui ont marqué le début de l'année et c'est sans conviction que M. Johnson est intervenu dans le débat public. Par delà, ces symptômes de morosité et de démobilisation, les éléments les plus dynamiques et progressistes du parti veillaient au grain. Il y a plusieurs semaines que des anciens ministres et députés orthodoxes ont repris contact, se sont rencontrés et se sont retrouvés informellement au sein du club des vigilants. Pour la plupart, ils entendent assister au conseil national du week-end prochain, à titre d'observateurs, ce qui ne manquera d'ajouter à l'intérêt de ces délibérations.

Ce sont les statuts du parti qui prévoient que les élections générales doivent être obligatoirement suivies d'une réunion de délégués des 122 comités, assemblée également constituée des députés, des candidats défaits et des membres de l'exécutif national. L'objectif premier de ces délibérations est de procéder au post mortem de la défaite électorale du 2 décembre. Un contexte dans lequel le discours d'ouverture du président, M. Johnson, risque d'avoir un goût tout à fait particulier. Les débats doivent par ailleurs porter sur le plan de redressement budgétaire et le calendrier de la prochaine campagne de financement. A ce propos, quelques comités ont déposé des résolutions de blâme contre la direction du parti, qui a pris l'initiative, devant l'état précaire des finances, de couper les redevances aux régions.

De la dizaine de résolutions émanant des comités, quelques-unes seulement méritent d'être soulignées, notamment celles qui souhaitent: que le Québec et le Canada fassent pressions pour qu'une véritable démocratie s'installe à Haiti; que les intentions du gouvernement Bourassa d'assouplir la politique d'affichage soient dénoncées; que le parti étudie l'opportunité de limiter le mandat de la présidence.

◆ Avortement

je vais l'appliquer telle qu'interprétée par la jurisprudence ».

Faisant référence aux deux acquittements du docteur Henri Morcgentaler, le ministre de la Justice du gouvernement Bourassa a précisé « qu'on ne peut pas poursuivre 25 fois quelqu'un sans obtenir de condamnation ».

« J'ai beaucoup de dossier. L'avortement n'est pas sur le dessus de la pile », a-t-il précisé, visiblement soucieux de rassurer les groupes qui s'inquiètent du refus du gouvernement libéral d'indiquer s'il maintiendra ou non l'attitude de tolérance adoptée par le précédent gouvernement.

« Comment faut-il le dire ? », s'implantaient M. Marx. « Je ne suis pas Pancho Villa parti en guerre contre les femmes ».

Le ministre a indiqué qu'il n'a pas eu, depuis le début de son mandat, « de raisons d'entreprendre des poursuites ».

Une centaine de groupes québécois ont annoncé hier à Montréal la formation d'une Coalition nationale pour le droit à l'avortement libre et gratuit. Depuis 1981 aucun groupe national ne coordonnait au Québec les revendications des femmes en matière d'accessibilité à des services d'interruption de grossesse.

Les porte-parole de la Coalition ont soutenu que la création d'une telle coalition était rendue nécessaire en 1986 par « un dangereux glissement » perçu sur le terrain.

« Il n'y a pas d'attaque frontale », a expliqué Mme Lise Gratton, membre de la Coalition. « Plutôt un travail de sappe. Nos acquis sont grugés lentement. Il devient urgent de redresser ».

La Coalition s'inquiète de voir des hôpitaux « resserrer les critères de leurs comités thérapeutiques » et restreindre du même coup l'accessibilité, particulièrement dans le cas des adolescentes.

Elle soutient que les coupures dans les CLSC ou « réduit » et parfois « démantelées » les équipes de planification familiale dont les budgets ne sont pas protégés. La Coalition n'a toutefois pas pu hier donner de cas précis.

Tous ces reculs imperceptibles, soutiennent les membres de la Coalition, réduisent dans les faits l'accessibilité des Québécoises à des interruptions de grossesse.

Dans certaines régions éloignées, particulièrement sur la Côte-Nord et en Gaspésie, les services ne sont même pas du tout disponibles, a rappelé hier Mme Gratton.

Il est temps, dit-elle, que les Québécoises « reprennent l'offensive ».

Il ne s'agit pas seulement de maintenir les acquis mais aussi de développer les services », a-t-elle ajouté.

Selon Mme Gratton seule une coalition aussi large que celle formée hier peut espérer créer un rapport de force suffisamment puissant.

La Coalition revendique principalement l'abrogation des articles 251

NORAD: Des experts dénoncent l'attitude « servile » du PC

JOCELYN COULON

OTTAWA — Les membres conservateurs du Comité de la Chambre sur la Défense ont adopté une attitude imprudente et servile lorsqu'ils ont recommandé le renouvellement de l'accord NORAD pour cinq ans sans clause antimissile, estiment des experts du Centre canadien pour le contrôle des armements.

« Le rapport du Comité est fondé sur la notion qu'une saine relation avec les États-Unis ne peut être maintenue que par une déférence servile aux préférences américaines », a déclaré M. John Lamb, directeur exécutif de l'Institut.

Vendredi dernier, le président du Comité, le député conservateur William Winegard, rendait public le rapport sur NORAD où les membres conservateurs recommandaient au gouvernement « de renouveler l'accord pour une période de cinq ans, sans le modifier en profondeur ». Les libéraux et les néo-démocrates se sont dissociés du rapport en accusant le gouvernement d'entraîner le pays dans la « guerre des étoiles » par le biais de NORAD. L'opposition aurait souhaité que le Comité recommande la réinsertion de la clause antimissile, abandonnée par les libéraux en 1981, et qui protégeait le

Canada d'une éventuelle participation à un programme de défense antimissile.

« Ce rapport, je pense, doit être vu comme le rapport d'une faction au sein du Parti conservateur. Cette faction est demeurée opposée à la décision du gouvernement de ne pas participer au programme de recherches sur l'IDS. C'est pour cette raison qu'elle a décidé d'ignorer totalement les préoccupations des Canadiens sur l'IDS. Les membres conservateurs du Comité ont virtuellement écarté l'IDS en prétextant qu'il s'agissait d'une question dont les Canadiens ne devraient pas s'inquiéter », a déclaré M. Lamb.

Le directeur de l'Institut pense que cette attitude est pour le moins hardie et qu'elle vient en contradiction avec le rapport du Sénat sur la défense aérienne, les conclusions du Comité mixte de la Chambre et du Sénat sur l'IDS et les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, qui ont tous soulevés des questions et des inquiétudes face au projet IDS et ses implications possibles pour le Canada.

Pour les conservateurs, il n'a pas été établi qu'il y avait une relation entre NORAD et le programme IDS. C'est pour cette raison que le Comité a recommandé de ne pas réinsérer la

clause antimissile, mais de simplement faire une déclaration conjointe en faveur du traité sur les missiles antimissiles au moment de la reconduction de l'accord entre le Canada et les États-Unis.

« Ce genre de déclaration ne va pas assez loin et révèle une ignorance surprenante, de la part du Comité, de l'élément contrôle des armements dans la politique canadienne de sécurité, a précisé M. Lamb. Cette recommandation n'est pas faite dans le but de promouvoir les intérêts de la sécurité du Canada, mais seulement dans l'espoir d'apaiser les craintes des citoyens comme le mentionnent eux-mêmes les conservateurs ».

Selon M. Lamb, la réinsertion de la clause et l'adoption d'une période plus courte pour le renouvellement de l'accord aurait permis au gouvernement d'envoyer « un vigoureux message à Washington et à Moscou sur ses inquiétudes au sujet de la défense stratégique ».

M. Lamb pense que les conservateurs ont été imprudents de recommander le renouvellement jusqu'en 1991. « Devant l'accélération des développements dans le domaine de la défense stratégique, il aurait été plus prudent de renouveler l'accord pour une plus courte période ».

et 252 du Code criminel canadien.

Elle exige aussi la mise en place de services complets et accessibles en matière de planning des naissances. Ces services, disent les membres de la Coalition, devraient être accessibles dès le pré-scolaire.

Au cours des prochains mois la Coalition compte développer un portrait exhaustif de l'état des services de planning des naissances au Québec et lancer une campagne publique d'adhésion au libre choix.

Elle tiendra aussi à l'automne, à Saint-Thérèse, en banlieue de Montréal, un « tribunal populaire », mettant en procès la loi canadienne sur l'avortement. Le service d'avortement du CLSC de Saint-Thérèse a récemment été interrompu suite à une décision du conseil d'administration de l'établissement.

◆ Berlin

cause exacte de leur décès ne soit jamais élucidée.

Mais ce n'est pas la controverse cinématographique qui a attiré hier les policiers sur les lieux. C'est plutôt la rumeur voulant que les petits-enfants de la bande à Baader profitent de la présence de la presse internationale pour perpétrer un attentat et redonner au mouvement terroriste sa place perdue sur la scène de l'actualité.

La direction du festival du film aurait reçu au cours des derniers jours de nombreux appels à la bombe ainsi que la menace formelle que l'écran du Zoo Palast serait déchiré pendant la projection du film. Il n'en fut rien. Une seule bombe explosa. Une bombe puante qui précipita la moitié de la salle aux toilettes et dont l'odeur nauséabonde persista pendant toute la durée de la projection.

Filmé de façon stylisée afin que ressorte le bleu glacial et métallique du béton et des néons blafards de la prison, le film oppose de façon manichéenne les forces « vives » de la résistance aux forces « arrogantes » de l'autorité. Au lieu de psychologiser les événements, le réalisateur a préféré s'en tenir aux longs et assommants dialogues de sourds qui ont fusé entre les terroristes et leurs juges.

De l'aveu du cinéaste, le film a été conçu en fonction des jeunes générations qui n'ont pas mémoire de cette tranche brûlante d'histoire ou alors qui considèrent Baader et ses acolytes comme de vulgaires criminels. Manifestement, le cinéaste ne partage pas leur opinion. Non seulement son film ne ternit pas le souvenir de la bande à Baader, mais il ravive de façon spectaculaire leur mythe. On comprend vite pourquoi les autorités allemandes n'ont pas facilité la tâche au cinéaste prétextant que le sujet n'intéressait plus personne.

Selon Reinhard Hauff, reconnu pour ses films politiques, la bande à Baader est au contraire un sujet tellement traumatisant et qui continue à ce point de polariser les opinions entre la droite et la gauche, que personne sauf lui n'ose l'aborder.

Au Zoo Palast, la réaction du public fut positive. C'est d'autant plus étonnant que les films allemands passent mal à Berlin. C'est ici en effet que le public a hué *Le mariage de Maria Braun* de Fassbinder. Ici également *l'Amie* de Margarethe von Trotta a été crucifié. La presse allemande n'est pas tendre pour ses cinéastes. Cette fois-ci elle s'est tenue, mais ce ne fut que partie retenue. En conférence de presse le cinéaste a été accusé de tous bords cotés. Tel que prévu son film ouvre des plaies mal cicatrisées et divise la presse allemande. Les éléments les plus radicaux le reprochent de mal servir la cause de la bande à Baader et de les assassiner une deuxième fois. Les plus conservateurs croient au contraire que le film glorifie une bande de psychopathes et d'illuminés. De part et d'autre on semble manquer de distance et de discernement.

Steimham se situe en fait entre ces deux extrêmes. S'il est vrai que le cinéaste ne cache pas sa sympathie pour les terroristes et qu'il a choisi ses acteurs selon des critères visiblement esthétiques, il sait aussi décrire avec justesse leur violence et leur volatilité et intercale les scènes de procès, de photos d'archives qui font l'inventaire terrifiant de leurs dégâts. De la même manière, il avance la thèse que les quatre ont été exécutés par l'État, mais se garde bien de nous montrer l'exécu-

tion. La fin colorée, d'un parti-pris évident, reste néanmoins ouverte. C'est peut-être le signe que le cinéaste a des réserves ou alors que la liberté d'expression en Allemagne a ses limites.

Après des débuts calmes, voilà donc que le Festival du film de Berlin s'assombrit. Un rideau de brume enveloppe la ville et la remplit de grisaille. Aux pressions politiques et policières s'ajoutent maintenant les pressions commerciales. Non seulement les distributeurs et acheteurs américains sont absents, mais ils ont décidé cette année de tenir leur marché aux mêmes dates que le Festival de Berlin.

L'ouverture de l'American Film Market de Los Angeles, devancée de deux mois, a semé non seulement la consternation, mais a également dépeuplé les couloirs du marché. Si l'incident n'est pas prémédité, il témoigne toutefois du mépris des Américains à l'endroit du festival berlinois. Pour la direction berlinoise l'incident est catastrophique et compromet l'avenir d'un festival qui tente depuis plusieurs années de développer son marché.

Ironie du sort, le film de clôture du Festival est le film américain *To Live and Die in L.A.*. Pour le milieu cinématographique allemand mais aussi de l'Europe de l'est qui vient négocier à Berlin ce qui n'est pas négociable à Cannes, ce titre est un signe. Ce n'est pas à Berlin mais peut-être à Los Angeles que risque de mourir le Festival du film de Berlin.

◆ Grantair

Outre le système de réservation prioritaire consenti aux éventuels acheteurs, la Société Grantair ajoute dans sa publicité qu'il y a « une possibilité pour nos commanditaires de faire du commerce exclusif pour la distribution de certains produits: gasoline, huile, articles de sports, produits alimentaires, chaloupes, hors bord, etc. ». Les règlements de la CVMQ interdisent aux promoteurs de vendre des actions à des conditions qui n'apparaissent pas dans le Prospectus sanctionné par la commission. Grantair propose même à ses actionnaires de leur consentir des garanties de « commerce exclusif » pendant un nombre d'années égal à celui de leurs actions.

Le Prospectus de Grantair précise que l'argent récolté auprès des actionnaires servira à acheter deux pourvoires installés sur des territoires publics, dans la région de Parent. Deux autres pourvoires à « droits exclusifs », c'est-à-dire où la récolte du gibier est interdite à qui-conque n'est pas autorisée par le propriétaire du commerce, sont aussi sur la liste des acquisitions qui pourraient être déclenchées dès la mi-mars.

Réagissant aux écrits de Grantair, qui parle de « club sélect de chasse et pêche », M. Harvey indique que « Ca va nettement à l'encontre de ce qu'est une pourvoire ».

Le « club sélect de chasse et pêche » offert par Grantair à ses « commanditaires » leur rapportera un « droit exclusif de réservation pour une semaine de pêche ou de chasse » pour un minimum de quatre personnes. Ce droit est transférable aux invités de l'actionnaire, qui pourront en bénéficier en son absence.

Un des co-promoteurs dans cette affaire, M. Henri Sabourin, a précisé hier que « la réservation se maintient d'année en année, s'il y a confirmation qu'on avait dans les clubs privés, soit de pouvoir réserver sa semaine de chasse ou de pêche. Cela vaudra à partir de 1987 ».

Quant à elle, la Banque nationale du Canada, qui prêtera au projet \$ 1,6 million en sus du \$ 1,7 million avancé par les actionnaires, obtient en vertu d'une clause du Prospectus deux séjours gratuits par année pour « l'inspection des biens faisant l'objet d'une garantie sur les emprunts ». Cela vaut « pour quatre personnes », précise M. Sabourin en ajoutant que « le prêt a été négocié avec le bureau-chef ».

Les chaux qui lient actuellement le MLCP aux pourvoires limitent à 10 % les places qu'ils peuvent mobiliser pour leurs propres « affaires », c'est-à-dire pour la famille des propriétaires, leurs amis ou leurs relations d'affaires.

« Un pourcentage qui pourrait être révisé à la lumière d'un tel dossier », commente le sous-ministre Harvey.

Invité à dire si les promoteurs s'étaient interrogés sur la conformité de ces privilèges avec l'esprit et à la lettre de la Loi sur la Conservation de la faune, M. Sabourin ajoute: « On a déjà fait des contacts personnels à Québec et il n'y a pas de problèmes. Ils veulent seulement que ça soit bien géré et impeccable au point de vue environnement ».

L'entrevue fut à ce moment coupée par l'intervention de la téléphoniste de Bell Canada qui a indiqué à M. Sabourin que la Commission des valeurs mobilières du Québec voulait lui parler séance tenante.

La formule de « société en commandite » utilisée par Grantair permet aux acheteurs d'actions — appelés « commanditaires » — de déduire de leurs revenus toutes les pertes encourues par le « commandite ». Dès la première année d'opération, confirmait hier M. Sabourin, l'ampleur des achats et constructions projetés par Grantair sur les quatre pourvoires en voie d'être achetées, se solderont par un déficit. Ce qui est extrêmement avantageux au plan fiscal et qui permet à Grantair de présenter son projet comme un « abri fiscal » susceptible de rapporter dans les « 20 % » réel à ses bailleurs de fonds.

En effet, au lieu de débours \$ 10.000 pour une action, un acheteur peut se contenter d'emprunter la somme, ce qui lui permet de déduire les intérêts dans son rapport d'impôt. Il peut aussi déduire les « pertes » aux livres, qui sont non seulement inévitables mais généralement voulues dans ces circonstances. En permettant à ses actionnaires de déduire les « pertes » aux livres créées par la construction en cascade de plusieurs chalets, de trois aéroports, et d'installations diverses en plus de l'achat d'un avion d'une valeur de \$ 400.000, Grantair leur permet d'éviter de payer au fisc des sommes qui pourraient équivaloir à plusieurs milliers de dollars. Ce qui est fort intéressant si l'on songe qu'en réalité, l'achat d'une telle action peut se limiter à un débours d'intérêt annuel d'environ \$ 1.000.

« Vous résumez ça mieux que je l'aurais fait », a expliqué M. Sabourin hier en précisant que ces avantages fiscaux s'ajoutaient aux autres privilèges du « club sélect de chasse et pêche » mis de l'avant dans les documents publicitaires de Grantair.

◆ Philippines

élu Mme Aquino.

De son côté, la conférence épiscopale américaine a apporté son soutien à la campagne de lutte non-violente pour la justice lancée par les évêques philippins, dans un message adressé au président de la conférence épiscopale philippine, le Cardinal Vidal, par son homologue américain, le Cardinal James Malone, et rendu public hier.

Dans ce contexte de querelle politique incessante, l'unique représentant de l'opposition au sein de la commission officielle des élections, la COMELEC, M. Ramon Felipe, a indiqué qu'à son avis, les prochaines élections aux Philippines, les élections provinciales et municipales, prévues en mai, seraient remises à une date ultérieure, le scrutin présidentiel ayant épuisé les liquidités disponibles.

La situation de l'économie locale semble être actuellement le point faible du régime du président Marcos, qui a perdu, selon leurs propres déclarations, le soutien des représentants du monde des affaires.

Cette désaffection s'est faite sentir dès lundi sur le plan financier par une dépréciation de la monnaie nationale, le peso. Hier, le peso a atteint son cours le plus bas face au dollar depuis dix ans, en raison d'achats relativement massifs de dollars. Selon l'agence de presse officielle PNA (Philippines News Agency), hier le peso a chuté de 10,29 %, tombant à 22,03 pesos pour un dollar américain. Cette chute du peso a eu lieu en dépit des efforts des autorités monétaires locales pour l'enrayer, face à un marché parallèle très actif.

L'envoyé spécial du président Ronald Reagan, M. Philip Habib, a de son côté poursuivi hier sa mission d'information dans la plus grande discrétion. Il avait rencontré lundi le président Marcos, Mme Aquino et le primat philippin, le cardinal Jaime Sin.

SPORTS

Accidentellement blessé aux deux genoux

Soetaert sera absent pendant deux semaines

BERNARD CYR

(PC) — Doug Soetaert a subi des élongations ligamentaires aux deux genoux...

corps médical du Canadien de Montréal sur son gardien de but blessé.

« Quand il est tombé sur moi, j'ai senti les ligaments s'étirer dans les deux genoux... »

genoux. Comme c'est la première fois que je suis blessé, j'ai su immédiatement que quelque chose n'allait pas... »

Il a reconnu que cette blessure survenait à un bien mauvais moment, puisqu'il le pilote Jean Perron avait laissé entendre lundi matin que Soetaert était devenu son homme de confiance.

trick Roy redeviendrait son homme de confiance, du moins jusqu'à nouvel ordre.

« Patrick Roy, qui était mon homme de confiance avec Soetaert, affrontera les Capitals de Washington demain soir (ce soir) parce qu'il serait injuste d'envoyer Steve Penney dans la mêlée... »

Penney a disputé son dernier match le 10 janvier et n'a donc pas pris part aux 18 dernières rencontres de l'équipe.

Perron n'a toutefois pas écarté la possibilité de faire de nouveau appel à Penney dans un avenir rapproché.

« Ça dépendra de ce qui va se passer lors des prochains matches. Si je m'aperçois que Roy a des problèmes, nous avons un autre gardien », a dit le pilote.

S'il n'en tient qu'à Roy, Penney pourrait demeurer à l'écart pendant encore un certain temps. Non pas que les deux coéquipiers soient en conflit, mais parce que Roy a l'intention de remercer Perron pour cette marque de confiance.

Tim Raines accepte les offres des Expos

(PC, AP) — Le voltigeur Tim Raines a évité l'arbitrage hier quand il a finalement accepté les offres des Expos de Montréal et l'arbitre droitier Bryn Smith a pour sa part eu gain de cause en arbitrage...

Raines s'était présenté devant l'arbitre l'an dernier et avait obtenu le plus gros contrat jamais octroyé en arbitrage: \$1,2 million.

Cette année, son cas devait être entendu jeudi à New York. On mentionne que Raines exigeait un contrat de \$1,7 million. C'est donc dire que deux jours seulement avant de se présenter à New York, il s'est décidé à accepter les offres de l'équipe.

Pour ce qui est de Smith, l'arbitre lui a donné raison et lui a accordé ce qu'il demandait, soit \$700,000. Les Expos lui avaient offert \$500,000.

Smith avait été le pilier des lanceurs des Expos la saison dernière. Il avait compilé un dossier de 18-5 et présenté une moyenne de points mérités de 2,91.

Après que les Mets de la Ligue nationale eurent offert un contrat de \$1,320,000 à leur as lanceur Dwight Gooden, les Yankees auraient d'abord fait une proposition similaire à Mattingly.

Soulignons qu'avant d'en arriver à cette entente, l'offre de l'équipe était de \$1,250,000 et la demande de Mattingly de \$1,5 million.

L'escrime canadienne se hisse discrètement au niveau mondial

JO MALLÉJAC

Quand on se contente de juger superficiellement ce très beau sport qu'est l'escrime, on peut sans autre forme de procès le classer dans la catégorie des disciplines anachroniques...

Et c'est là, encore une fois, que la réaction populaire courante se fourre royalement le doigt dans l'oeil.

Car manier un fleuret, une épée ou un sabre nécessite bien plus de qualités que vous ne sauriez le supposer. L'adresse, la précision, l'agilité, la maîtrise et le sang-froid, qui font partie de la panoplie du parfait « pique-boyaux », expliquent pour beaucoup l'attitude généralement très décontractée qui distingue l'escrimeur de nombreux autres sportifs.

Il se trouve qu'au Québec actuellement nous disposons d'une escrime qui fait passablement d'étincelles. Ce phénomène qu'on doit à un corps de techniciens très avant-gardiste, et à une élite brillante, même si elle ne jouit pas d'une grande considération...

En décembre Jean-Marc Chouinard, un des tout premiers épéistes au monde (5e de la Coupe du monde il y a deux ans), Benoit Giasson, l'un des plus sérieux espoirs que nous possédons au fleuret, et Mado Philon dont la progression a été stupéfiante depuis trois ans...

Plus récemment à Caracas, dans une compétition comptant pour la Coupe du monde, Chouinard mettait à la raison le fameux Cubain Pedro Merencio qui avait battu le Québécois lors des Pan-Am. Jean-Marc n'avait rien oublié de cet échec, et c'est à l'issue d'un assaut très serré qu'il parvenait à s'imposer à son adversaire (12 touches à 11).

Pendant ce temps-là nos fleuretistes filles surprenaient pas mal les Européens. À Londres d'abord où lors de la Coupe De Beaumont, Isabelle Ducharme, complètement retrouvée à la suite d'une blessure qui l'avait tenue éloignée des pistes l'an passé...

Cela veut dire en bref que les tireurs québécois sont désormais plus connus à l'étranger que dans leur propre pays, où nul n'est prophète, comme chacun sait. Mais ça fait quand même plaisir quand les représentants d'un sport peu coté chez nous parviennent à se hisser au niveau de l'élite internationale.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 6

la fierté à une ville montreal SECRETARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC VILLE DE MONTRÉAL Avis public Je soussigné, greffier, donne avis que la Ville de Montréal a donné ou aliéné, autrement qu'à l'encre...

- A) Biens immobiliers — Ventes 1. À Laurent et Gisèle Lévesque — partie du lot 398-749 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe...

- B) Biens immobiliers — Concessions par baux emphytéotiques 1. À Société d'habitation du Québec — lots 50-441, -442 du cadastre du Village de Hochelaga...

- C) Biens immobiliers — Échanges 1. d'une partie du lot 287 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles...

Règlement d'emprunt 6863 AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 4 décembre 1985...

Article 36a de la Charte. 1er AVIS À sa séance du 29 janvier 1986, le Comité exécutif a approuvé la description de la rue suivante...

Ordonnances AVIS est, par les présentes donné que le Comité exécutif à ses séances tenues les 18 décembre 1985, 10 et 22 janvier 1986, a édicté les ordonnances suivantes:

- Ordonnance no 1 Règlement imposant diverses taxes et déterminant le prix de l'eau, le loyer pour l'occupation du domaine public et décrétant les taux d'intérêt...

Copies de ces ordonnances peuvent être obtenues au bureau du greffier, bureau 120, Hôtel de Ville.

Allénations Je soussigné, greffier, donne avis que la Ville de Montréal a donné ou aliéné, autrement qu'à l'encre par soumissions publiques, les biens immobiliers suivants au cours du mois de janvier 1986:

- A) Biens immobiliers — Ventes 1. À monsieur Francesco Di Biase et à madame Anna Tasilo — lot 88-80 et une partie du lot 88-81 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies...

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles Section Charles Adams Table with columns: team, p, g, p, n, bp, bc, pts

Section Lester Patrick PHILADELPHIE 59 39 16 4 253 179 82 WASHINGTON 55 34 17 4 218 194 72

Division Clarence Campbell Section James Norris CHICAGO 59 29 22 8 260 252 66 ST-LOUIS 56 25 23 8 214 216 58

Section Connie Smythe EDMONTON 59 40 13 6 309 237 86 CALGARY 56 26 23 7 242 219 59

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC Lundi Hull à Chicoutimi Laval 9, Drummondville 5 Hier T-Rivières à Drumville

Ligue nationale Lundi Philadelphia 8, Winnipeg 4 Los Angeles 3, Montréal 2 Hier Vancouver à Hartford

Mercredi Hartford à Buffalo Washington à Montréal Winnipeg à Pittsburgh

Jeudi Québec à New Jersey St. Louis à Rangers Los Angeles à Philadelphia Toronto à Calgary Vendredi Islanders à Buffalo

Samedi Los Angeles à New Jersey Detroit à Islanders St. Louis à Pittsburgh

Les meneurs (Parties d'hier non comprises) Gretzky, Edm... 39 121 160 Lemieux, Pit... 34 69 103

CLASSEMENT HULL 58 42 16 0 318 210 84 VERDUN 59 33 24 2 305 297 68

la fierté à une ville montreal SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS APPELS D'OFFRES SOUMISSION 1191 CONSTRUCTION DE LA PREMIERE SECTION DE L'ÉGOUT COLLECTEUR RIVERSIDE